



VILLE DE LEVALLOIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Caisse des Écoles

DÉLIBÉRATION N° 18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

OBJET : Pré-inscription et facturation unique. Renouvellement de la convention entre la Ville de Levallois et la Caisse des Écoles

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	13
Nombre de Membres présents à la séance	8

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles de Levallois-Perret, dûment convoqué le quinze septembre s'est réuni le quatre octobre deux mille vingt-deux sous la présidence de Madame Laurence BOURDET-MATHIS, Adjointe au Maire, Vice-Présidente de la Caisse des Écoles

Etaient présents :

Madame Marie COMBELLE, Madame Mélissa VARCHOSAZ, Madame Karine VILLY, représentant le Conseil Municipal,

Monsieur Pierre CHASSAT, Madame Julie EBMEYER, Madame Mélanie ROLLAND, administrateurs,

Monsieur Ludovic BORDES, Directeur d'école élémentaire, représentant Madame Jeanne BARRAU, Inspectrice de l'Éducation Nationale.

Lesquels formant la majorité des membres pouvant délibérer valablement, conformément au chapitre 3 des statuts.

Étaient Représentés :

Madame Valérie FOURNIER par Madame Laurence BOURDET-MATHIS
Madame Martine ROUCHON par Madame Karine VILLY
Madame Nathalie CUNEAZ Par Madame Mélanie ROLLAND

Accusé de réception en préfecture
092-269200770-20221004-18-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

PRE-INSCRIPTIONS ET FACTURATION UNIQUE

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LEVALLOIS ET LA CAISSE DES ÉCOLES

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles, réuni en séance le 4 octobre 2022,

CONSIDÉRANT que le dispositif de pré-inscriptions, qui a pour objet de faciliter les démarches demandées aux Levalloisiens, s'accompagne, depuis l'année scolaire 2006/2007, du système de facturation unique centralisée dénommé "Levalloisirs",

CONSIDÉRANT que le dispositif concerne notamment les activités périscolaires gérées par la Caisse des Écoles,

VU la délibération N° 76 du Conseil Municipal du 4 juillet 2022 portant approbation, pour une durée de trois saisons, de la convention fixant les modalités de mise en place du système de préinscriptions et de facturation unique

VU la délibération du Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles en date du 27 novembre 2018 portant approbation, pour une durée de trois saisons, de la convention fixant les modalités de mise en place du système de préinscriptions et de facturation unique arrivé à terme,

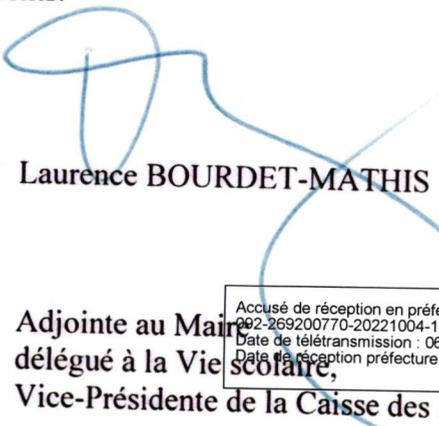
CONSIDÉRANT qu'il convient de renouveler ladite convention,

DÉCIDE

- Article 1 : D'approuver la nouvelle convention entre la Ville de Levallois et la Caisse des Écoles fixant, pour une durée de trois saisons, les modalités financières du dispositif de préinscriptions et de facturation unique.
- Article 2 : D'autoriser Madame Laurence BOURDET -MATHIS, Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles, à signer ladite convention.
- Article 3 : D'affecter les recettes sur le budget de la Caisse des Écoles.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,


Laurence BOURDET-MATHIS

Adjointe au Maire,
délégué à la Vie scolaire,
Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles

Accusé de réception en préfecture
092-269200770-20221004-18-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

**PRÉ-INSCRIPTIONS ET FACTURATION UNIQUE :
CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LEVALLOIS ET
L'ETABLISSEMENT PUBLIC « CAISSE DES ECOLES DE LEVALLOIS »**

ENTRE :

La Ville de Levallois, représentée par son Maire ou l'Adjoint délégué, autorisé à signer la présente Convention par délibération du Conseil municipal, en date du 4 juillet 2022, ci-dessous dénommée « la Ville », d'une part,

ET :

L'établissement public « Caisse des Ecoles de Levallois », dont le siège social est situé à Levallois (92300), Hôtel de Ville, Place de la République, représenté par sa Vice-Présidente, Laurence BOURDET-MATHIS, ci-dessous dénommée « la Caisse des Ecoles », d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Le dispositif de pré-inscription aux activités sportives, culturelles et du secteur de l'Enfance créé en 2006 est désormais le rendez-vous incontournable du mois de mai, pour les familles Levalloisiennes, préalable à l'organisation d'une rentrée scolaire réussie.

Ce dispositif phare de la Ville s'est régulièrement renouvelé dans le but d'améliorer et de simplifier le service rendu aux Levalloisiens. Il permet notamment de faire ses démarches en ligne et d'accéder à un système de facturation unique, centralisée, et dématérialisée.

En accord avec la Trésorerie et les partenaires concernés, les paiements sont effectués sur un compte Banque de France via une régie dénommée « Levalloisirs », celle-ci étant habilitée à encaisser les produits non communaux.

L'établissement public « Caisse des Ecoles de Levallois », qui gère notamment les centres de loisirs et les clubs ados et pré-ados, est directement concerné par ces procédures de pré-inscriptions et de facturation unique. A ce titre, il convient d'explicitier, par convention, les modalités financières de ces procédures.

ARTICLE 1 : Procédure financière

La Ville, au travers de la régie « Levalloisirs » prend en charge le traitement et l'encaissement des règlements d'avance pour le compte du partenaire.

Ces règlements sont encaissés sur un compte unique Banque de France ouvert par la Ville à cet effet.

Les sommes revenant à la Caisse des Ecoles lui sont ensuite rétrocédées mensuellement, à l'euro près, sur la base d'un état détaillé reprenant chaque opération et le montant correspondant.

ARTICLE 2 : Cas particuliers

Lorsque la procédure aboutit à une annulation, le remboursement est validé par la Caisse des écoles en fonction des dispositions propres à chaque activité et le virement est effectué par la régie.

ARTICLE 3 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une période de trois saisons à compter de sa signature.

ARTICLE 4 : Divers

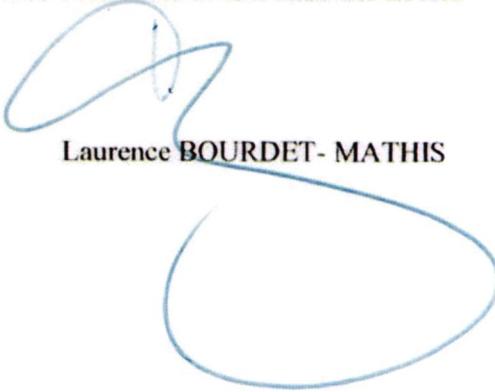
Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'engagent à se rapprocher afin de trouver une solution concertée.

Fait à Levallois, le

Pour la Ville de Levallois,
L'adjoint au Maire,

Frédéric ROBERT

La Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles


Laurence BOURDET- MATHIS

Acte à classer

18

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-10-06T11-42-49.00 (MI240294301)**Identifiant unique de l'acte :** 092-269200770-20221004-18-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Pré-inscription et facturation unique. Renouvellement de la convention entre la ville de Levallois et la Caisse des Écoles.**Date de décision :** 04/10/2022**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes**Acte :** [Délibération N° 18.PDF](#)**Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 06/10/22 à 11:18

Par [DELYSSE Sylvie](#)**Mis à jour**

Date 06/10/22 à 11:34

Par [DELYSSE Sylvie](#)**Transmis**

Date 06/10/22 à 11:42

Par [DELYSSE Sylvie](#)**Accusé de réception**

Date 06/10/22 à 11:54